

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2023

Le 7 décembre 2023 s'est réuni, à 18h00 à la Mairie de Saint-Martin-d'Abbat et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Madame Chrystèle MAGNIN.

Etaient Présents :

Titulaires	NOM - Prénom	Présent(e)	Suppléants	NOM - Prénom	Présent(e)
Présidente GY	MAGNIN Chrystèle	X	SMA	DURAND Audrey	AE
Vice-Présidente SMA	FERREIRA-MARTINS Carine	X	SMA	GIRARD Pascale	AE
SMA	TURPIN Joël	AE	GY	AVEZARD Emily	AE
SMA	DAMILAVILLE Charles	X	GY	PAVLOVIC Sophie	X
GY	THUILLIER Philippe	AE	GY	RAHMOUNI Marie	AE
GY	DAM Aurélie	X			

Étaient absents excusés : Monsieur TURPIN Joël (donnant pouvoir à Mme FERREIRA-MARTINS), Monsieur THUILLIER Philippe (donnant pouvoir à Mme PAVLOVIC Sophie), Madame DURAND Audrey, Madame GIRARD Pascale, Madame AVEZARD Emily et Madame RAHMOUNI Marie

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente du SIRIS ouvre la séance du conseil d'administration à 18H25 et nomme, Charles DAMILAVILLE secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente séance
- Ouverture d'une ligne de Trésorerie
- Tableau des effectifs

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 30 octobre 2023

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

2. Ouverture d'une ligne de Trésorerie

Madame la Présidente informe le Conseil, sur l'état de notre trésorerie qui s'avère meilleure que les années précédentes mais insuffisante pour pouvoir rembourser la ligne de Trésorerie ouverte en 2022 à hauteur de 50 000€. Selon les termes de la convention de crédit, l'intégralité des fonds mis à disposition devra être remboursé au 15 décembre 2023 au plus tard.

La Présidente propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 50 000 € suite à l'offre reçue du Crédit Agricole aux conditions suivantes : frais de dossier 100€, commission d'engagement 0.25% du montant sollicité (soit 125€), Index EURIBOR 3 mois moyenné flooré à 0.00%, intérêts 0.80% sur les sommes débloquées et pas de commission de non-utilisation.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

3. Tableau des effectifs

Madame la Présidente informe le Conseil, que suite à une réorganisation du pôle restauration depuis le 4 septembre 2023, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail pour l'un des deux postes d'Adjoint technique principal de 2ème classe. En effet, l'agent en charge de la préparation des repas étant désormais seul, il est nécessaire d'octroyer 30 minutes supplémentaires par jour. La durée hebdomadaire est actuellement de 29.82 /35eme, Madame la Présidente propose ainsi d'augmenter la durée hebdomadaire à 31,5 /35eme.

Syndicat Intercommunal de Regroupement à Intérêt Scolaire
entre SAINT-MARTIN-D'ABBAT et GERMIGNY-DES-PRES

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

Fin de la Séance : 18H37

Fait à Saint-Martin-d'Abbat, le 7 décembre 2023
La Présidente, Chrystèle MAGNIN

